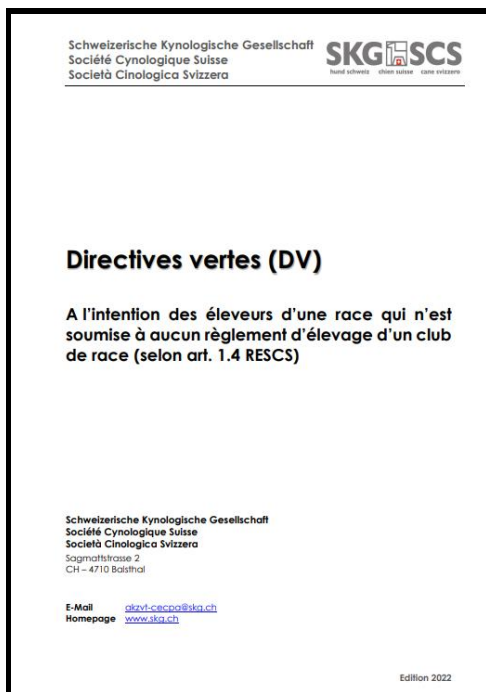


Info Directives vertes

Les races pour lesquelles il n'existe pas de club de race responsable, sont directement subordonnées à la SCS. Leur élevage est codifié par les „Directives à l'intention des éleveurs d'une race non soumise à un règlement d'élevage (RE) d'un club de race“ („Directives vertes“) (RESCS Art. 1.4).



Les dispositions fixées dans le Règlement d'élevage de la SCS (RESCS), ainsi que dans ces directives d'application a RESCS (DA/RESCS) constituent la base des „Directives vertes“ (DV) et sont obligatoires pour les éleveurs et les détenteurs de mâles reproducteurs qui ne sont pas soumis à un club de race.

Avant de planifier une portée de jeunes chiens, il y a toute une série de formalités à remplir et de précautions à prendre au niveau organisationnel et administratif avant que la chienne ne soit en chaleur,

C'est ainsi qu'il faut s'assurer que le démarrage réussisse et que la carrière d'éleveur ne soit pas entachée au début déjà par des déceptions et des surprises négatives.

Pour pouvoir élever des chiens avec papiers en Suisse, il convient de respecter la procédure suivante :

1. Demande de protection de l'affixe d'élevage : <https://www.skg.ch/fr/elevage/eleveurs-eleveuses-scs/devenir-eleveur-eleveuse/>
2. Etude des règlements (Règlement relatif à l'élevage et à l'inscription de la SCS (RESCS) et des dispositions d'exécution relatives au RESCS (DA/RESCS)), ainsi que les „Directives vertes“)
3. Acquisition de l'affiliation dans un club de race ou une section locale de la SCS – La liste figure ici : <https://www.skg.ch/fr/adhesion/>
4. Contrôle du pedigree des chiens pressentis pour l'élevage
5. Acquisition de l'autorisation d'élevage (Sélection Directives vertes)
6. Contrôle préalable du chenil

Ce n'est qu'après avoir rempli ces formalités que la planification effective de l'élevage et sa réalisation peuvent commencer (à lire dans l'ABC à l'intention des futurs éleveurs SCS).

Conditions pour les affectations de l'élevage

- Le chien doit être inscrit dans le LOS
- Il faut effectuer l'évaluation de la conformité au standard et l'évaluation du comportement des DV (sélection)

→ Une sélection DV a lieu au printemps et en automne – les dates figurent sur le site de la SCS : <https://www.skg.ch/fr/elevage/eleveurs-eleveuses-scs/dv/>

Les documents suivants sont nécessaires pour l'inscription :

- le formulaire d'inscription dûment rempli
- Le pedigree original
- Une copie des tests nécessaires de l'état de santé (par ex. évaluation HD/ED, test des yeux)
- Une copie de la carte de membre SCS actuelle

L'inscription doit être envoyée par **courrier recommandé** à la SCS, Département de l'élevage, Sigmattstrasse 2, Case postale, 4710 Balsthal.

Contrôles préalables du chenil

Dès que l'affixe d'élevage est protégé / Avant la saillie d'une chienne, le chenil doit être préalablement contrôlé. – veuillez réserver les contrôles auprès de : zucht@skg.ch.

La saillie

La saillie doit être annoncée dans les 10 jours - soit envoyer une copie par mail à : zucht@skg.ch ou envoyer la copie bleue (formulaire SCS) par courrier.

Portée / Avis de mise-bas

Chaque portée doit être annoncée par l'éleveur dans un délai de 10 jours au moyen de la carte d'avis de mise bas - la carte d'avis de mise bas peut également être remplie et envoyée online : <https://www.skg.ch/fr/elevage/eleveurs-eleveuses-scs/dv/>

Grüne Weisungen der SKG – Directives vertes de la SCS	
Wurfmeldekarte – Avis de mise bas	
(Innert 10 Tagen nach dem Wurf einreichen – A envoyer dans les 10 jours après la mise bas)	
Name/Vorname des Züchters: Nom/Prénom d'éleveur:	
Strasse:	
Rue:	
PLZ/Ort: NPA/Lieu:	
Tel. Nr.: N°Tél.:	
Züchtername: Affixe:	
Rasse:	Wurfdatum: Date de la mise bas:
Anzahl geborene Welpen: Nombre de chiots nés:	Anzahl aufgezogene Welpen: Nombre de chiots élevés:
Der Züchter ist Inhaber des Goldenen Gütezeichens (GGZ) der SKG: L'éleveur est détenteur de l'insigne d'or de la SCS:	
☐ ja/oui ☐ nein/non	
Datum: Date:	Unterschrift: Signature:

Au plus tard dans la 4ème semaine, l'avis de mise bas SCS muni des pièces justificatives (et des copies bleues des formulaires) doit être envoyé au secrétariat du Livre des Origines Suisses SLOS.

Contrôle de la portée

Le contrôle de la portée est effectué après avoir fixé la date de la vaccination et de la pose de la puce électronique.